

| | | |
|--|--|---|
| Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45 | trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros | Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 VOUES s3-orleans@snepsu.net |
|--|--|---|

Déposé le 20 juin 2020



CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Agir
pour
des
demains
qui
chantent**

EDITO.

Pandémie : quels enseignements pour quels demains ?



Christian Guérin
Secrétaire
académique

La pandémie a engendré une crise sanitaire inédite qui a révélé une multitude de dysfonctionnements dans notre pays.

Le premier et de taille, est celui des hôpitaux et du service public de santé. Alors que depuis des années nous dénonçons leur destruction, les difficultés d'accueil aux soins ont montré la pénurie en personnels et en moyens pour endiguer une telle crise : hôpitaux surchargés par manque de lits, personnels au bord de la rupture, matériel défectueux ou manquant.

Ensuite au niveau de la prévention et de l'anticipation : manque de médicaments, de masques, de gel hydro-alcoolique, etc. Ce qui a mis en danger patient-e-s et personnels de santé.

La situation a montré les ravages de la délocalisation effrénée, vers l'Asie notamment, depuis des années, de nombre de productions.

Enfin nous avons remarqué que toutes et tous n'étaient pas égaux face à cette crise. Les catégories sociales les plus démunies ont été plus exposées que les autres (les sans abris, les sans papiers, ou celles et ceux vivant dans des quartiers populaires).

Mais cette crise a permis de montrer l'importance de tous les services publics et l'engagement des personnels, en première ligne les hospitaliers, les soignants. D'ailleurs personne ne s'y est trompé au vu des applaudissements, tous les soirs, des citoyen-ne-s de leurs fenêtres ou de leurs balcons. Les enseignants ont été également reconnus par les parents pour leur présence et leur adaptation à une nouvelle façon de poursuivre le lien scolaire, pour leur implication à recevoir certains élèves parfois dans des conditions extrêmes. Il ne faut pas oublier également tous les personnels de la Fonction Publique qui ont permis une certaine continuité du service public. Enfin il serait injuste d'omettre toutes celles et tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour assurer le fonctionnement du pays : éboueur-euse-s, caissier-e-s, routier-ère-s...

Nombreux sont les politicien-ne-s de tous bords qui, pendant ou à l'issue de ce confinement ont reconnu le rôle joué par les services publics et leurs personnels, ainsi que par des travailleurs et souvent des travailleuses, sous payé-e-s, qui ont affirmé la nécessité de renforcer les services publics, que la délocalisation n'était pas la solution, qu'il fallait favoriser les circuits courts, augmenter les bas salaires, etc.

Que va-t-il rester de ces déclarations faites la main sur le cœur ? Sous prétexte de crise économique, nous voyons des tentatives pour ne pas respecter les accords écologiques, le chômage en hausse, des entreprises profitant de cette situation pour fermer certaines de leurs usines (comme Renault), des propositions de réduction des vacances, d'augmentation du temps de travail, de baisse des salaires. Et pendant ce temps, le gouvernement refuse toujours de revenir à l'ISF, de taxer les profits et les dividendes, il annonce ne pas renoncer à sa réforme des retraites, Bref le jour d'après risque bien d'être pire que le jour d'avant, l'ultra libéralisme redoublant, avec des classes moyennes et populaires devant se serrer la ceinture pendant que les plus riches accumulent les profits.

Mais les jeux ne sont pas faits, d'autres choix sont possibles et cette crise a permis de créer des solidarités, de révéler les potentialités d'un mieux vivre ensemble, de montrer l'importance de réindustrialiser notre pays, de réduire les inégalités sociales et de développer des services publics pour chacun-e, quelle que soit sa situation. C'est, c'était et ce sera toujours un des enjeux de notre syndicalisme que porte le SNEP. Et c'est pourquoi le SNEP et la FSU, avec d'autres organisations syndicales, associations, organismes, œuvrent pour « plus jamais ça » et pour que les jours d'après soient des « jours heureux » !



Sommaire

| | |
|----------------------|-------|
| Edito | P 2 |
| 2S2C | P 3 |
| Déconfinement | P 4 |
| Dossier corpo | P 5-6 |
| EPS et confinement | P 7 |
| Se syndiquer au SNEP | P 8 |

Vous avez dit, développer le sport et la culture, M. le Ministre ?

Le 7 mai 2020 paraissait au bulletin officiel un texte régissant le 2S2C. (Sport santé, citoyenneté civisme).

Le dispositif 2S2C a été présenté comme un moyen temporaire de gérer les élèves en sur-nombre par rapport aux salles disponibles en période de pandémie...

Le 19 mai, M. Blanquer répondant aux questions du sénat, semblait tenir un tout autre discours : *"Une contrainte forte peut nous amener à une évolution positive car on avait déjà l'objectif de développer la place du sport et de la culture. Ce qui préfigure cela c'est le 2S2C"*.(sic)

2S2C

**Gil Boissé
(41)
Elu national
des AS**

Si notre ministre, comme il l'annonce, veut développer la place du sport de la culture, il peut tendre une oreille aux enseignants d'EPS qui, plus particulièrement en Unss, font des propositions depuis de nombreuses années :

Augmentation de la subvention allouée par l'éducation nationale pour maintenir l'activité des A.S. sur tout le territoire. (actuellement la subvention du ministère est de 3 millions huit cent mille euros !!!! contre 250 millions d'euros pour le 2S2C !!!)

Application et renforcement des textes qui imposent de libérer le mercredi après-midi pour les pratiques UNSS. Depuis la mise en place de la réforme des lycées, les proviseurs mettent en place des cours le mercredi après-midi de plus en plus souvent. (80% des lycées en France sont touchés)

Le ministre a promis 250 millions d'euros aux collectivités territoriales, à raison de 110 euros par groupe de 15 élèves encadrés !!!

Pour mémoire, le budget annuel de l'UNSS est de 33 millions d'euros !!! Ce dispositif est une insulte à toute la profession, tant sur la manière de procéder que sur les moyens abyssaux qui sont mis à disposition, sachant que le sport scolaire de par sa forme, son originalité et sa vitalité est envié par de nombreuses nations.

Quelle place pour l'EPS et les enseignements artistiques dans le cadre du 2S2C ? Avec quel niveau de compétence pour les encadrant-e-s ?

L'EPS est enseignée par des professeurs formés



et recrutés à bac+5 qui sont, de fait, les spécialistes de l'enseignement des activités physiques.

« Grâce à l'engagement des professeurs et de tous les personnels, l'éducation nationale a montré sa capacité d'adaptation et sa détermination à assurer la continuité du service public » (écrivait M. JM Blanquer dans le BO du 7 mai 2020) mais en même temps pourquoi ne pas demander à cette même profession et en toute légitimité, d'assurer sa mission en l'adaptant aux nouvelles contraintes ?

La période du confinement a révélé que la profession a su faire preuve d'innovation et de professionnalisme pour assurer en EPS la continuité pédagogique souhaitée (ce qui n'a pas manqué d'être salué par les familles et loué par nos corps d'inspection)

Comment accepter que le dispositif 2S2C soit prioritaire dans l'accès aux installations sportives par rapport à l'EPS obligatoire et au sport scolaire ouvert et accessible à tous ?!

De nombreux professeurs d'EPS sont impliqués dans les clubs sportifs et à ce sujet nous souhaitons rappeler ici toute notre solidarité avec le mouvement sportif associatif. Mais en aucun cas, la mise en concurrence entre la pratique sportive scolaire et fédérale ne peut être la solution à envisager pour bien préparer les JOP de 2024 comme semble le préconiser le protocole du 8 mai. Nous avons plein d'autres idées bien meilleures pour améliorer et augmenter la « sportivisation » de notre jeunesse !

La reprise au collège

Christian Guérin

Le 18 mai les collèges ont ré-ouvert leurs portes aux élèves de 6 et 5^{ème}. Souvent, cela s'est effectué dans la précipitation et dans l'académie nous avons pu remarquer des disparités dans les modalités de fonctionnement.

Chaque collège a adapté le protocole sanitaire national en fonction de ses locaux et de ses personnels. Ce fut la course pour désinfecter le collège (salles, sanitaires, couloirs, restaurant scolaire...), pour se procurer le matériel de protection (masques, gel, « désinfectant ») qui n'était pas arrivé, pour le fléchage de circulation et l'affichage.

Si des réunions de concertation ont eu lieu en grande partie avec l'ensemble des équipes pédagogiques, il y a quand même 20% des collèges qui n'ont pas consulté celle de l'EPS. Et donc des équipes ont été surprises de voir leur emploi du temps modifié, ou de ne pas avoir cours d'EPS ou encore mieux de faire du soutien scolaire. Car en gros, dans 15% des cas, l'EPS a disparu des emplois du temps des élèves soit parce que les équipes ont dû faire ce choix par manque d'installation (ni gymnase, ni extérieur), soit par décision du seul chef d'établissement.

En ce qui concerne notre profession, tous et toutes reconnaissent qu'il n'est plus réellement question de cours d'EPS mais plus de travail de remise en forme, de renforcement musculaire mais surtout de reprise de contact avec les élèves. Il est vrai qu'avec ce protocole sanitaire, travailler en respectant les gestes barrières et la distanciation, limitait les activités et le matériel utilisé. Comme souvent, la plupart de nos collègues se sont adaptés à la situation pour faire au mieux.

Mais il fallait aussi continuer à garder le lien avec les élèves qui ne revenaient pas au collège et donc poursuivre les cours en distanciel. Pour une grande partie cela s'est réalisé en bonne intelligence et sans surcharge de travail, malgré le zèle de certains chefs. Depuis le 2 juin, ce sont les 4^è et 3^è qui reviennent au collège. Mais là encore cela ne s'est pas fait dans la sérénité. Car souvent là où l'accueil se faisait à flux tendu, l'augmentation des effectifs posait des problèmes pour la circulation dans l'établissement, le nombre de salles de classe, la restauration scolaire. Mais cela avait aussi un impact sur les collègues car plus d'heures en présentiel mais toujours ce travail en distanciel et donc des quotités de service qui explosaient.

Même si la situation exceptionnelle actuelle nous incite parfois sur la base du volontariat à faire autre chose que de l'EPS dans nos établissements, il ne faut pas oublier que les « professeurs d'EPS » ont un statut particulier qui définit nos obligations de service et qui précise aussi que les enseignants d'EPS ont pour rôle d'enseigner l'EPS (et pas d'autres disciplines contrairement au statut des certifiés). En effet, l'histoire de notre profession nous a montré que le statut particulier des professeurs d'EPS était sans cesse attaqué et remis en question.

La vigilance doit donc être de mise au moment où le ministère, par le dispositif 2S2C, fait entrer dans l'école des animateurs sportifs, en concurrence avec les enseignants et l'EPS.

Dans l'Orléannais, la reprise s'est amorcée dans les lycées de façon très disparate.

Selon les établissements, le choix d'accueil s'est porté seulement sur un niveau de classes (ouverture aux élèves de terminale qui iront aux rattrapages), ou sur certaines matières (accueil des élèves de premières pour travailler sur leurs spécialités).

Dans les lycées professionnels, des choix ont pu être fait pour le maintien des cours pour les 1^{ères} et terminales et l'annulation pour les secondes.

D'autres établissements ont axé l'accueil sur les classes spécifiques (UPE2A, allophones...), ou encore sur la mise en place de petits ateliers afin

de renouer le contact avec les élèves et de faire un bilan de cette période.

En tout état de cause, les établissements fonctionnent avec un nombre d'élèves très faible.

Pour un certain nombre d'entre eux, les cours d'EPS n'ont pas repris ; les modalités spéciales d'organisation de l'établissement ne le permettant pas, mais souvent aussi car les installations et moyens de pratiquer sont inexistantes.

Dans le Cher, la majorité des lycées ont repris avec de l'EPS (sauf un LP à Vierzon). Par contre, comme dans l'Orléannais, c'est très variable au niveau des classes accueillies.

Réouverture des lycées

Karine Bellesoeur

CAPA Hors Classe et Congés Formation des PEPS : la dernière ?

Béa Bardin

Cette CAPA s'est tenue en visio-conférence le 30 avril 2020, le rectorat ayant refusé de la reporter afin qu'elle se fasse en présentiel. Nous avons donc été obligés de siéger, car grâce aux ordonnances Macron, la CAPA pouvait se tenir sans le quorum !

C'est donc dans ce contexte particulier et inédit que nous avons siégé. Après avoir fait une déclaration reprenant différents points : la crise sanitaire et le retour à l'école, la suppression des CAP (commission administrative paritaire) seules garantes du fonctionnement démocratique du service public, la situation de l'EPS (recrutements, horaires, remplacements...), nous avons abordé le premier point à l'ordre du jour qui concernait les demandes de congés formation. 7 collègues avaient fait une demande pour 2020/2021, chiffre en augmentation puisque l'année dernière, seul un collègue en avait fait la demande. 5 ont pu être satisfaits, les deux collègues restants étant sur liste d'attente en cas de désistement.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait l'accès à la Hors-Classe. Nous entrons dans la troisième année post-PPCR. Une avancée historique pour les droits des personnels assurés désormais de dérouler leur carrière sur deux grades ; assurés que l'ensemble de leur expérience professionnelle soit désormais prise en compte, indépendamment de paramètres externes. Cette assurance repose sur un équilibre des barèmes et sur la pérennité des

avis. Néanmoins, le SNEP-FSU continue de revendiquer que la hors classe soit un échelon supplémentaire et que la différence de 5 ans existante entre 2 collègues pour accéder à la hors classe disparaisse. C'est pourquoi, nous continuons de demander la fin des quotas pour les appréciations, mais également une évolution du barème afin de renforcer le poids de l'ancienneté dans le barème.

Concernant cette CAPA, nous avons 37 promotions possibles pour 220 promouvables (collègues avec 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon, collègues aux 10^{èmes} et 11^{èmes} échelons). Tous les collègues au 11^{ème} échelon ont été promus. Le rectorat a proposé 17 promotions pour les femmes et 20 pour les hommes faisant référence à la représentation académique des femmes et des hommes dans le corps des PEPS (45,3% de femmes pour 54,7% d'hommes), alors que les femmes représentaient 50,5% des promouvables ! Nous sommes intervenus pour tenter de rééquilibrer les promotions, ce que l'administration a finalement (après de longues discussions) accepté. Nous avons donc promu 19 femmes et 18 hommes.

Nous avons ensuite ré-insisté sur le retour de l'avis des CAP concernant les opérations de carrière et de mutations qui pour nous est une nécessité absolue.

Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus par les organisations syndicales qu'elles élisent avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU.



Baisse des contingents de 60% !

Classe Exceptionnelle 2020 :

11 promotions en 2020 contre 25 en 2019 avec 8 promotions pour le vivier 1 et seulement 3 promotions pour le vivier 2 ! Ce qui va entraîner des pertes de promotions au titre du vivier 1 car les places offertes vont être supérieures au nombre de promouvables et une concurrence effrénée et injustifiable au vivier 2 (plus de 120 collègues concernés dont un certain

nombre en fin de carrière).

Ces chiffres sont une insulte à la reconnaissance de la carrière de la profession et sont insupportables tellement ils sont contradictoires avec les affichages de notre ministre dans tous les médias.

Le SNEP-FSU ne manquera pas lors de la CAPA Classe Exceptionnelle du 7 juillet de dénoncer ces incohérences et ces règles absurdes de promotion et d'exiger que le ministère passe à un ratio de promotion équivalent à ce qui existe pour la Hors-Classe.

Suite à la loi de transformation de la fonction publique qui a mis fin aux différentes commissions administratives paritaires académiques et nationales, les élus du SNEP-FSU n'ont pas pu, cette année, travailler sur l'amélioration du projet de mouvement intra et ne siègeront pas en FPMA, FPMA qui assurait égalité de traitement et transparence auxquelles la profession est très attachée.

Malgré l'annonce du confinement, le SNEP-FSU a maintenu le stage d'informations sur les mutations à Orléans, indispensable pour comprendre le mécanisme des mutations intra et éviter de faire des erreurs de stratégie, souvent impossibles à rattraper. Une vingtaine de collègues étaient présents.

De plus, c'est près de 80 collègues qui ont contacté le SNEP-FSU pendant la phase d'ouverture du serveur ! Preuve que les représentants du personnel ont une utilité aux yeux de la profession.

Par contre, le SNEP-FSU n'aura aucune information officielle sur le résultat des mutations intra, prévu le 1^{er} juillet.

Nous appelons tous les collègues qui auront obtenu leur mutation à nous le signaler afin que nous soyons en mesure de mettre à jour précisément notre carte scolaire académique. Nous appelons également tous les collègues qui n'auront pas obtenu leur mutation ou qui auront été affectés sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé et qui souhaiteraient contester ce résultat ou obtenir des explications à nous contacter.

Mutation intra : Plus aucune visibilité pour les commissions paritaires du SNEP-FSU !

Ensemble nous serons plus forts face à l'administration !

Supports stagiaires, Départs en retraite :

Aucune réponse du rectorat !

Alors que les vœux et barèmes des demandeurs de mutation intra sont arrêtés et que l'algorithme va bientôt tourner, nous n'avons toujours pas connaissance des départs en retraite et des supports stagiaires, donc des postes libérés pour le mouvement. En effet, le rectorat refuse de nous (les élu-e-s des personnels) communiquer ces informations indispensables pour renseigner les collègues qu'ils soient demandeurs ou non de mutation. Le rectorat fait la sourde oreille et laisse ainsi le doute et la méfiance s'installer vis-à-vis de l'administration par les collègues.

Nous vous appelons donc à nous faire remonter toutes les informations (supports stagiaires, départs en retraite) dont vous avez connaissance.

Ensemble, nous arriverons à combattre l'opacité rectorale !



Enquête

Entre innovation et tradition, les enseignants d'EPS créateurs de liens.

La période de confinement a contraint les enseignants d'EPS à repenser leur pratique pédagogique ainsi que leur programmation d'activités. Devant cette nécessaire adaptation, nous nous sommes alors questionnés sur les propositions mises en place.

Notre premier constat aura été celui d'une effervescence de productions et de partages entre les collègues par le biais des réseaux sociaux et des plateformes professionnelles collaboratives. La difficulté de l'enseignement à distance aura directement posé la question de la sécurité mais aussi d'un équilibre entre contenus théorique et pratique.

Nous constatons que 98% des enseignants ont proposé des contenus pratiques afin de faire « bouger » les élèves, dont 62% les ayant associés à des contenus théoriques (règlements sportifs, histoires de l'EPS, gestion de vie physique,...). Majoritairement, les enseignants déclarent s'être sentis seuls et sans lignes directrices (63%). Afin de créer intégralement leurs nouveaux contenus (23%) ou pour les combiner avec leurs ressources habituelles (77%), ils ont alors eu recours pour 41% aux sites académiques (alimentés progressivement), 36% aux réseaux sociaux et 18% à internet et Youtube.

Le protocole sanitaire aura fortement restreint les possibilités d'APSA. Faire de l'EPS à distance n'est pas évident et les solutions sont peu nombreuses. Les activités du champ d'apprentissage n°5 telles que le renforcement musculaire ou la relaxation

auront donc été une réponse à ces contraintes (83%), qu'elles soient proposées sous une forme traditionnelle ou plus ludique (Jeux de l'oie, monopoly, défi hunger game...). Ces activités ont d'autant plus de résonance qu'elles semblent prendre une place significative dans la culture physique de nos adolescents.

L'enseignement de l'EPS pendant le confinement

D'autres activités ont été proposées, notamment à visée artistique (41%). Les enseignants ont su faire preuve d'une grande imagination afin de faire vivre des expériences artistiques piochant dans le monde des élèves des références cinématographiques et culturelles. Plusieurs propositions ont émergé autour de challenges de danse à la maison mais encore par la mise en place d'un flash mob mondial à l'initiative du groupe EPS Mana, regroupant 48000 élèves de 180 établissements.

Finalement, la plus grande difficulté éprouvée par les enseignants aura été celle de la diffusion des contenus et du suivi de l'assiduité.

Afin d'emporter l'adhésion d'un maximum d'élèves, c'est la notion de plaisir et de motivation qui fait consensus. Les activités se veulent utiles, ludiques, variées et répondant aux besoins des élèves. Car pour les enseignants, les enjeux principaux de notre discipline, lors de cette crise sanitaire auront été de maintenir une santé physique et mentale (63%) et le lien social avec les élèves (12%). Tout comme les adultes, les enfants amenés à rester chez eux toute la journée ont bien souvent du mal à résister à l'appel des placards et autres divertissements. L'EPS aura joué un rôle important pour proposer aux élèves un minimum d'activité physique quotidienne.

Cette période aura été propice aux réflexions et aura amené les enseignants à se poser la question d'une évolution de la discipline notamment autour du rôle du champ d'apprentissage n°5 au collège, des modalités d'évaluation ou encore de la démarche d'enseignement. Près de 36% des enseignants souhaitent revoir leur manière d'enseigner. Poussés par la nécessaire utilisation d'outils numériques, les enseignants souhaitent notamment utiliser plus systématiquement le dispositif classe inversée pour 44% d'entre eux.

Enquête menée par Julien JOYEUX et Antoine SIMON, Professeurs d'EPS au Collège Paul Eluard de Chalette sur Loing (45)

Avril-Mai 2020. 478 participant-e-s



Syndicalisation

**POURQUOI ADHERER
AU SNEP-FSU ?**

Adhérer, c'est déjà lutter

Adhérer, c'est lutter contre la résignation

Adhérer, c'est un acte personnel qui s'inscrit dans un acte collectif, professionnel et sociétal : réduction des inégalités, sauvegarde de l'EPS, sauvegarde du service public de l'Éducation.

En EPS, aucune avancée (intégration EN, Hors Classe, décret sport scolaire) n'a été obtenue sans rapport de force. Dans le contexte qui s'ouvre, tant au niveau général (après COVID), qu'au niveau de l'EPS (2S2C), il faut un SNEP et une FSU renforcés.

Le ministère a cette année décidé de supprimer toutes les instances chargées de vérifier les opérations de mobilité (mutations). Il veut maintenant s'attaquer à celles liées à la carrière. Ne restons pas inactifs.

Dans notre académie, le rectorat refuse de communiquer les informations essentielles aux commissaires-paritaires, pourtant élus démocratiquement : mutations, situations des contractuels, supports stagiaires et retraités.

Alors plus que jamais, face aux attaques frontales contre l'EPS et la profession

Syndiquez-vous

Retardataires de 2019-2020, vous pouvez encore le faire (voir site)

Et pour 2020/2021 pensez à régler votre cotisation dès la rentrée

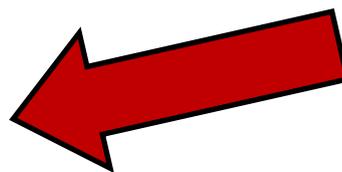
Rappel pour le crédit d'impôt : vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.
exemple : une cotisation de **165€** (prof EPS CN, échelon 6) ne vous coûte réellement que **56,00€**.

Vous pourrez télécharger dès la rentrée la fiche syndicale 2020-2021 sur le site académique du SNEP-FSU :
<http://snepfsu-orleans.net/wp/>



Le site du SNEP Orléans Tours
<http://snepfsu-orleans.net/wp/>.

Contacts
Actualités
Infos corpo
Stages syndicaux à venir
Liens avec le site national
Etc.



**N'hésitez pas à
vous y rendre**